

Procès-verbal des votes  
du Conseil Communal de Sanem  
de la séance publique  
du lundi, 29 juin 2009

date de l'annonce publique:	22 juin 2009
date de la convocation des conseillers:	22 juin 2009
début:	14h30
fin:	17h30

Présents:

M. Engel Georges, président,  
Mme Asselborn-Bintz Simone, Mme Cecchetti Myriam, M. Diels Johnny, M. Goelhausen Marco, M. Hertel René, M. Lorang Mike, Mme Morgenthaler Nathalie, M. Piscitelli José, Mme Reuter-Angelsberg Dagmar, Mme Reuter-Bauler Carine, M. Rings Robert, M. Schroeder Nico, Mme Speck-Braun Patricia, M. Sunnen Fred  
M. Theisen Luc, secrétaire communal

Absent(s) excusé(s): /

Premier votant: Mme Asselborn-Bintz Simone

Mme Reuter-Bauler Carine a quitté la séance après le vote du point 17.

M. Engel Georges, M. Diels Johnny, Mme Cecchetti Myriam n'ont pas pris part au vote du point 21.

## Ordre du jour

*Le collège échevinal demande au conseil communal de bien vouloir retirer le point 6 de l'ordre du jour :*

6. Approbation des rapports de séances du 9 février 2009, du 30 mars 2009 et du 19 mai 2009.

**Vote unanime**

*SEANCE A HUIS CLOS*

---

### PERSONNEL - ADMINISTRATION

1. Nomination d'un d'employé privé à plein temps, sous contrat de travail à durée déterminée pour la durée de 12 mois.

**Est nommé(e):  
M. Cinello Cornel**

---

### PERSONNEL - CIPA

2. Nomination d'un infirmier m/f à 25 % et à durée indéterminée, sous le statut de l'employé privé bénéficiant du CCT-SAS, carrière PS4, au CIPA de Soleuvre.

Est nommé(e):  
Mme Loriaux Annick

3. Nomination d'un éducateur m/f à 50% et à durée indéterminée, sous le statut de l'employé privé bénéficiant du CCT-SAS, carrière PE5, au CIPA de Soleuvre.

Est nommé(e):  
Mme Abate Tamara

---

#### PERSONNEL - ENSEIGNEMENT

4. Changement de statut de la dame VIDOTTO Julie, chargée de cours à durée déterminée et à temps plein classée au grade E2, du statut de salarié (anciennement employé privé) au statut de l'employé communal, carrière de l'éducatrice diplômée, à partir du 1<sup>er</sup> juin 2009.

Changement de statut accordé.

#### SEANCE PUBLIQUE

5. Correspondance et Informations.
6. Approbation des rapports de séances du 9 février 2009, du 30 mars 2009 et du 19 mai 2009.

Retiré de l'ordre du jour

---

#### PROJETS

7. Agrandissement des columbariums sur les cimetières de Soleuvre et de Belvaux (projet définitif détaillé). Devis estimatif: 170.000,-€ (article budgétaire: 4/0732/2123/003)

Vote unanime

8. Renouvellement des orthoplans de la commune (projet définitif détaillé). Devis estimatif: 70.000,-€ (article budgétaire: 4/1212/2001/005)

Vote unanime

9. Mise en état de la voirie rurale pendant l'exercice 2009 (projet définitif détaillé). A : Devis estimatif: 25.000,-€ et B : Devis estimatif: 35.000,-€ (article budgétaire: 4/1012/2133/001)

Vote unanime

10. Installation d'un monte-charge (plate-forme élévatrice) au centre culturel à Belvaux (projet définitif détaillé). Devis estimatif: 29.000,-€ et transfert de crédit de l'article 4/0812/2123/017: 15.000,- € (article budgétaire: 4/0812/2123/016)

Vote unanime

---

#### TRANSACTIONS IMMOBILIERES

11. Approbation d'un acte notarié de concession d'un droit de superficie avec la société à responsabilité limitée « LUXMETAL SàRL », ayant son siège social à L-3830 Schiffflange, 9, rue des Fleurs, concernant une parcelle dans la zone d'activités commerciales et économiques « Um Woeller » à Soleuvre.

Vote unanime

12. Approbation d'un acte notarié de concession d'un droit de superficie avec la société à responsabilité limitée « VERDA SàRL », ayant son siège social à L-3770 Tétange, 74A, rue Principale, concernant une parcelle dans la zone d'activités commerciales et économiques « Um Woeller » à Soleuvre.

Vote unanime

13. Approbation d'un acte notarié de concession d'un droit de superficie avec la société anonyme « COLRUYT GESTION S.A. », ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue JF Kennedy, concernant une parcelle dans la zone d'activités commerciales et économiques « Um Woeller » à Soleuvre.

Vote unanime

14. Reclassement de trois parcelles de terrain sises à Soleuvre, rue d'Ehlerange, inscrites au cadastre de la commune de Sanem, section B de Soleuvre, sous les numéros 1186/8205 ; 1187/8209 et 1188/8214, sises au lieu-dit 'Hinter de Houscht', près, avec une contenance totale d'environ 2 ares 72 centiares, au plan numéro 3095 (dressé par le sieur Georges Bemtgen, ingénieur –géomètre de l'Administration du Cadastre et de la Topographie en date du 2 mars 2009) du Domaine Public Communal dans le Domaine Privé Communal.

Vote unanime

15. Approbation d'un compromis d'échange et de cession avec le sieur Irthum Emile et la dame Rossi Graziella de Soleuvre concernant des parcelles de terrain sises à Soleuvre (rue d'Ehlerange, hinter der Houscht).

Vote unanime

---

## FINANCES

16. Modification budgétaire de 40.000 € pour le réaménagement de la route d'Esch à Belvaux ; frais d'études. (article budgétaire: 4/1212/2133/089)

Vote unanime

17. Subsidés à accorder à diverses sociétés.

Nom	Objet	Montant demandé	Montant accordé
Emergenza Abruzzo Lussemburgo	Tremblement de terre		Mise à disposition gratuite de l'infrastructure communale pour dîner de bienfaisance et 853,- euros pour arrondir à 6.000 euros le résultat du dîner
Interesseverain Eilereng	Villes et villages fleuris 2008		450,00

Service Krank Kanner Doheem	Subside		8 x 25,00 = 200,00
SOS Détresse	Subside		75,00
Togo-Lux Culture et Sport asbl	Subside pour Fête nationale du Togo 25.04.2009		0,00
Union Grand-Duc Adolphe	Subside pour actions 2009		0,00
Vélo Union Esch	60 <sup>ème</sup> flèche du Sud 20-24.5.09		125,00

**Vote unanime**

18. Etat des recettes restant à recouvrer à la clôture de l'exercice 2008.

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des restants à poursuivre :	66.593,38 €	3.109,43 €
Total des décharges proposées :	13.056,52 €	2.744,83 €

**Vote unanime**

19. Approbation des comptes de l'exercice 2007.

	Service ordinaire :	Service extraordinaire :
Total des recettes	38.637.746,62	4.986.521,51
Total des dépenses	30.805.013,89	9.594.716,53
Boni propre de l'exercice	7.832.732,73	
Mali propre de l'exercice		4.608.195,02
Boni du compte de 2006	6.096.931,78	0,00
Mali du compte 2006	0,00	0,00
Boni général	13.929.664,51	
Mali général		4.608.195,02
Transfert de l'ordinaire vers l'extraordinaire	- 4.608.195,02	+ 4.608.195,02
Boni définitif:	9.321.469,49	
Mali définitif		

a. Compte de gestion

**Vote(s) positif(s): 14**

Asselborn-Bintz Simone, Cecchetti Myriam, Diels Johny, Engel Georges, Goelhausen Marco, Hertel René, Lorang Mike, Morgenthaler Nathalie, Piscitelli José, Reuter-Angelsberg Dagmar, Rings Robert, Schroeder Nico, Speck-Braun Patricia, Sunnen Fred

b. Compte administratif

**Vote(s) positif(s): 8**

Asselborn-Bintz Simone, Cecchetti Myriam,

**Vote(s) négatif(s): 6**

Diels Johny, Lorang Mike, Morgenthaler

Engel Georges, Goelhausen Marco, Hertel René, Piscitelli José, Reuter-Angelsberg Dagmar, Rings Robert	Nathalie, Schroeder Nico, Speck-Braun Patricia, Sunnen Fred
---	---

---

## CONVENTIONS

20. Approbation d'une convention portant service de fourrière communale pour l'accueil de chiens avec la « Lëtzebuerger Déiereschutzliga a.s.b.l. ».

Vote unanime

21. Approbation de la convention 2009 avec l'asbl Jugendtreff SaBa et l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par le Ministre de la Famille et de l'Intégration pour les Services pour Jeunes à Soleuvre.

Vote unanime

---

## PERSONNEL - ADMINISTRATION

22. Création d'un poste d'expéditionnaire administratif (m/f).

Vote unanime

---

## ENSEIGNEMENT

23. Organisation scolaire pour l'année 2009 / 2010.

Vote unanime

---

## DIVERS

24. Avis du conseil communal relatif au plan d'action de lutte contre le bruit des grands axes routiers.

# AVIS du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Sanem sur le

## Plan d'action de lutte contre le bruit

Vu la notification du Ministère de l'Environnement du 11 février 2009 concernant les projets de plan d'action de lutte contre le bruit dans l'environnement aux fins d'affichage, de publication, d'enquête public et d'avis ;

Vu le règlement grand-ducal du 2 août 2006 portant application de la directive 2002/49/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement ;

### Remarque générale

De manière générale, nous approuvons le principe du plan d'action contre le bruit et soulignons l'importance d'une telle initiative.

Le catalogue des mesures de lutte contre le bruit routier énumère une panoplie de mesures actives (réduction à la source, transmission) et passives (au lieu d'émission). On doit toutefois remarquer que l'origine primaire du bruit est le nombre important de déplacements individuels et qu'on ne doit pas admettre ce nombre et sa croissance comme fait accompli. Des mesures de réduction de la circulation automobile s'imposent, notamment à travers la promotion des transports en commun. Un renforcement du réseau de transport public a une incidence directe et significative sur le nombre de véhicules en circulation. Une réduction du trafic individuel signifie aussi une réduction de la pollution acoustique.

Il faut veiller à ce que des mesures alternatives envisagées ne se limitent pas à un seul déplacement du trafic existant mais puissent apporter une amélioration réelle de la qualité de vie.

Remarques relatives à la partie «Grands axes routiers de plus de six millions de passages de véhicules par an»

Tableau-description des axes routiers étudiés (tailles, communes traversées, autres sources de bruit)  
page 11 :

La commune de Sanem est bien traversée par l'autoroute A13 (Collectrice du Sud). Les embouteillages journaliers, la fréquence des accidents et les réclamations des habitants témoignent de l'intensité du trafic routier. Le tableau de la page 11 devrait donc, en ce qui concerne la commune de Sanem, être complété de la façon suivante :

Axe routier étudié	Communes traversées	Sources de bruit en présence
Autoroute A13 Collectrice sud	Sanem  (Ehlerange)	- présence d'une zone industrielle nationale et communale ZI Gadderscheier, ZI Woeller, ZI Hahneboesch  - présence d'une zone industrielle nationale et communale ZI ZARE

La majorité des réclamations des habitants auprès de la Commune de Sanem concerne les trois endroits suivants :

Axe routier étudié	localité	
Autoroute A13 Collectrice sud	Sanem	Cité Tornaco
	Soleuvre	an den Aessen rue de Limpach rue des Champs
	Ehlerange	habitations longeant l'autoroute

Ce tronçon mérite une analyse approfondie du problème du bruit et le collège échevinal demande de donner une priorité, lors des mesures à prendre, à ces trois endroits, cités comme les plus sensibles.

description des grands axes routiers de plus de six millions de véhicules par an – page 17

remarques en bas de page : «la partie sud de cet axe traverse les localités d'Esch-sur-Alzette, Schifflange et Belvaux.»

L'autoroute A4 prend actuellement fin au rond-point Raemerech et ne traverse pas la localité de Belvaux.

Identification des problèmes et situations à améliorer – page 35

Le tableau décrit l'exposition Lden des sites concernés, notamment celui de Soleuvre-A (direction vers Luxembourg)

Le tableau ne donne pas d'indication pour la direction inverse, Soleuvre B (direction partant de Luxembourg).

Identification des problèmes et situations à améliorer – page 36

Ce tableau indique les résultats UCE(den) sans indiquer de valeur pour le site Soleuvre B (direction partant de Luxembourg)

Remarque relative au trafic ferroviaire dans la localité de Belvaux

Bien que les lignes ferroviaires traversant la localité de Belvaux ne fassent pas partie du tronçon étudié, le collège échevinal tient à rendre attentif aux niveaux sonores qualifiés de dépasser toute valeur limite, surtout à l'intérieur de la localité. Ainsi le trafic fret est perçu comme étant le plus dérangeant par les habitants. Cet état des choses s'explique en partie par l'ancienneté du matériel utilisé pour le transport de marchandises. Bien qu'un déplacement de cette ligne est en planification, le Collège échevinal demande que toutes les mesures réalisables à court et moyen terme soient entreprises afin d'améliorer la situation existante.

Sanem, le 27 juin 2009

**Vote unanime**

25. Modification du règlement de circulation de la Commune de Sanem.

Le Conseil Communal,

*Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir le libre écoulement de la circulation routière;*

*Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques;*

*Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques;*

*Vu que les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques;*

*Vu la loi communale du 13 décembre 1988;*

*Vu la loi du 31 mai 1999 portant création d'un corps de Police grand-ducale et d'une Inspection générale de la Police ;*

*Vu le règlement de circulation communal du 23 juillet 2004 ;*

Le conseil communal décide à l'unanimité de modifier le règlement précité du 23 juillet 2004 comme suit et prie l'autorité supérieure de bien vouloir donner son approbation :

1. Les dispositions concernant la rue Charly Gaul (CV) à Belvaux sont ajoutées comme suit :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
-----------	-----------	-------------

2/4	Passage pour piétons	À l'intersection avec la route d'Esch
3/1	Cédez le passage	À l'intersection avec la route d'Esch
4/1	Stationnement et parcage < 48h	
5/1	Zone à 30km/h	

2. Les dispositions concernant la rue Waassertrap (CV) à Belvaux sont ajoutées comme suit :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
4/1	Stationnement et parcage < 48h	
5/1	Zone à 30km/h	

3. Les dispositions concernant la rue Robert Krieps (CV) à Belvaux sont ajoutées comme suit :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
4/1	Stationnement et parcage < 48h	
5/1	Zone à 30km/h	

4. Les dispositions concernant la N31 (tronçon de rue compris entre la rue Jean Anen et le rond-point devant la maire à Belvaux sont modifiées comme suit :

La disposition suivante est ajoutée :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
2/7	Chemin obligatoire pour cyclistes et piétons	Côté impair : sur le trottoir / chemin qui longe la N31, entre la rue Jean Anen et le rond-point devant la maire

5. Les dispositions concernant la rue d'Esch (CR110) à Sanem sont modifiées comme suit :  
La disposition suivante est ajoutée :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
2/7	Chemin obligatoire pour cyclistes et piétons	Côté pair : sur le trottoir / entre la localité de Bascharage et la rue du Lohr

6. Les dispositions concernant la rue de Niederkorn (CR175) à Sanem sont modifiées comme suit :  
La disposition suivante est ajoutée :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
2/7	Chemin obligatoire pour cyclistes et piétons	Côté pair : à partir du chemin qui provient de la rue de la Fontaine jusqu'à la hauteur de la rue du Château

**Vote unanime**

26. Approbation de règlements d'urgence pris par le collège échevinal.

- a- Confirmation d'un règlement temporaire de la circulation concernant des travaux de pose de canalisation dans l'Avenue 2000 à Soleuvre pris d'urgence par le collège échevinal dans sa séance du 18 juin 2009.
- b- Confirmation d'un règlement temporaire de la circulation concernant des travaux de modification de l'encoche d'autobus dans la rue d'Esch à Sanem pris d'urgence par le collège échevinal dans sa séance du 25 juin 2009.

**Vote unanime**

27. Modification de la composition des commissions consultatives.

## Commission des sports

- Démission de Gaston Anen comme membre effectif
- Nomination de John Bohnert, 19, rte d'Esch L-4450 Belvaux, comme membre effectif en tant que représentant de l'Entente des sociétés de Soleuvre.

Vote unanime

28. Questions et divers.

Asselborn-Bintz Simone	Cecchetti Myriam	Diels Johny
Engel Georges	Goelhausen Marco	Hertel René
Morgenthaler Nathalie	Lorang Mike	Piscitelli Jos
Reuter-Angelsberg Dagmar	Reuter-Bauler Carine	Rings Robert
Schroeder Nico	Speck-Braun Patricia	Sunnen Fred